

Zeitschrift: Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité international de la Croix-Rouge
Band: - (1952)

Rubrik: Indochine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

III. Indochine

Le CICR a suivi le développement de la Croix-Rouge vietnamienne récemment créée sur le territoire contrôlé par les forces franco-vietnamiennes. La nouvelle Société, dont le président s'est rendu à Genève au mois d'août 1952, n'a pu cependant faire l'objet d'une reconnaissance proprement dite. La ligne de conduite du CICR, approuvée par la XVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, consiste d'une part à surseoir à toute reconnaissance de Sociétés nationales pendant la durée de la guerre et jusqu'au retour d'une situation normale, et d'autre part, à entretenir pendant cette période les relations de fait nécessaires à l'accomplissement de tâches humanitaires avec toutes les Sociétés ou groupements de Croix-Rouges, reconnus ou non ¹.

Le CICR a renouvelé ses appels à la Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam afin de renouer les contacts que son délégué en Indochine avait pu prendre sur les lignes dans le Nord Vietnam, en juillet et octobre 1951. Il se proposait de confier à cette Croix-Rouge des médicaments destinés aux victimes de la guerre, sans distinction de nationalité. Il annonçait, en outre, la remise de courrier destiné aux prisonniers de guerre, et de messages émanant de prisonniers et internés en mains françaises. Dans le dessein de coordonner ses tentatives avec celles de la Croix-Rouge française, qui avait réussi à remettre, le 15 mai 1952, au représentant de la Croix-Rouge de la République démocratique du Vietnam, du courrier destiné aux prisonniers de guerre français, le CICR a différé jusqu'au 21 juin la diffusion de son appel. Cette émission étant demeurée sans réponse, le

¹ Voir *Résolutions de la XVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge*, Stockholm, août 1948, *Résolutions* 11 et 12, pp. 7 et 8.

CICR a renouvelé sa proposition, les premier et 2 septembre, mais sans résultat.

En outre, le délégué du CICR a diffusé par radio des demandes d'enquêtes reçues par l'Agence centrale des prisonniers de guerre, relatives à des membres des forces françaises en Indochine disparus au cours des combats. Des demandes analogues ont été adressées de Genève aux Autorités de la République démocratique du Vietnam par l'entremise du représentant de cette République en Birmanie, mais l'Agence centrale des prisonniers de guerre n'a reçu aucun renseignement au sujet des personnes recherchées. Toutes les demandes transmises par l'Agence et le délégué du CICR en Indochine ont été l'objet d'un contrôle à l'Office du Prisonnier, à Saïgon.

Le délégué du CICR en Indochine a poursuivi les visites des camps où se trouvent internés les prisonniers de guerre appartenant aux forces de la République démocratique du Vietnam. Trente et une visites de camps ont ainsi été effectuées de février à décembre 1952 et suivies de distributions de secours.

Dans le domaine de l'assistance à la population civile éprouvée par la guerre, le CICR a transmis un secours en espèces provenant d'organisations syndicales françaises et dont le montant a été consacré à l'acquisition de lait condensé pour les orphelinats d'Hanoï.